

L'assurance des biens et des activités

Le cas de la Protection Juridique, en cas de procès contre vous ou contre une ou plusieurs tierces personnes

Cette garantie n'est pas obligatoire, mais elle est souvent proposée dans les assurances habitation, automobile, cartes de crédit, etc. Cependant, dans ces cas, elle peut être limitée à l'objet spécifique du contrat.

Il est préférable de souscrire une garantie globale afin de ne pas se limiter à l'objet spécifique du contrat dans lequel vous avez peut-être souscrit l'option.